



35ème Marathon Polynésie la 1ère - TAHITI KDO Va'a



RÈGLEMENT DE LA COURSE

Attention :

L'Association Polynésie La Première Va'a suit le Règlement des Courses en Haute-mer établi par la Fédération Tahitienne de Va'a.

Le samedi 28 mars 2026, l'APLPV (Association Polynésie La Première Va'a) et TAHITI KDO organisent, sous l'égide de la Fédération Tahitienne de va'a (F.T.V), la 35^{ème} édition de sa course V6 marathon en lagon & en haute mer. Cette course est réservée aux associations affiliées à la F.T.V et aux rameurs en règle de leur licence pour l'année 2026.

1-DISTANCE

Course de V6 en Haute Mer

Pour les catégories, Dames ,Vétérans Hommes 40, Vétérans Hommes 50 Ans, Séniors Hommes Elites TOP 20, Séniors Hommes TOP 40 = Course Populaire, Entreprises, et Mixtes, la distance totale du parcours aller-retour est de 46 kms (2 étapes) avec un départ dans le lagon de Taputapuatea du Parc Vaira'i à Puna'auia, direction la plage de Tema'e-Mo'orea, en passant par les passes de Ta'apuna et Vai'are. Une pause consacrée au ravitaillement et aux changements est effectuée à la fin de la première étape.

Course de V6 en Lagon

Pour la catégorie des Jeunes « Cadettes et cadets garçons », Les Juniors Garçons, Les Juniors Filles et des vétérans Hommes 60 Ans, la distance est de **14 Kms** à parcourir en **2 tours** (aller-retour X2) avec un départ devant les bungalows de l'Intercontinental à Puna'auia, direction vers la passe de Ta'apuna avec contournement de la balise Rouge avant la Passe de Ta'apuna, ensuite, retour avec contournement de la bouée avant la ligne d'arrivée vers la plage de Vaira'i

Pour la catégorie «Minimes Filles & Minimes Garçons» et «Para va'a», Le parcours est le même ; en revanche, en **un seul tour (aller et retour)**. La distance est de 7Kms.

2. DROITS D'INSCRIPTION

Cette course est réservée aux 16 catégories suivantes :

Parcours de V6 en Haute Mer = 31 000 FCP par Equipage de 12 Rameurs

- Dames
- Vétérans Hommes 40
- Vétérans Hommes 50
- Séniors Hommes Elites = TOP 20
- Séniors Hommes Course Populaire = TOP 40
- Entreprises
- Mixtes

Parcours de V6 en Lagon = 5 000FCP par Equipage de 9 Rameurs

- Benjamines et Benjamins (parcours adapté dans le Lagon = 7km : 1 Tour)
- Minimes Filles et Minimes Garçons (parcours adapté dans le Lagon = 7km : 1 Tour)
- Cadettes et Cadets (parcours adapté dans le Lagon = 14km : 2 Tours)
- Juniors Filles (parcours adapté dans le Lagon en 2 026 = 14km : 2 Tours)
- Juniors Garçons (parcours adapté dans le Lagon en 2 026 = 14km : 2 Tours)
- Vétérans Hommes 60 (parcours adapté dans le Lagon en 2 026 = 14 km : 2 Tours)

Parcours Adapté en Lagon pour les Rameurs de la Catégorie «Para Va'a» & Femmes

Amazone Pacifique

Para Va'a & Femmes Amazone Pacifique (parcours adapté dans le Lagon = 7km) un tour (aller et retour) = Gratuité par Equipage

Départ devant les bungalows de l'Intercontinental à Puna'auia, direction vers la passe de Ta'apuna avec contournement de la Balise Rouge avant la Passe de Ta'apuna, ensuite, retour avec contournement de la bouée avant la ligne d'arrivée vers la plage de Vaira'i

«Para va'a» et Femmes Amazones Pacifique , Le parcours est le même, sur une distance de 7 Km.

Parcours Adapté en Lagon pour les Rameurs de la Catégorie «Benjamines et Benjamins» et de «Minimes Filles et Garçons»

Même Parcours Pour la catégorie «Minimes Filles & Minimes Garçons»,

L'inscription se fait auprès de la Fédération Tahitienne de Va'a, ou par e-mail à

ftvtutu@gmail.com, poema.raufea@gmail.com ou ftvraiva@gmail.com

Attention : Clôture des Inscriptions le mercredi 18 Mars 2 026 à 17h.

Une pénalité de 20 000FCP sera appliquée pour les inscriptions après cette date (du Mercredi 18 Mars 2 026 à 17h).

Une participation fixée pour les V6 Haute-mer à 31 000 CFP par équipage (7 Catégories Dames, Entreprises, Mixtes, Vétérans Hommes 40 Ans et 50 Ans, Seniors Hommes Elites = Top 20 et Seniors Hommes Course Populaire = Top 40) donne droit à :

- la course
- 12 débardeurs (T-Shirts pour les femmes)
- 3 x 1,5 litres de boisson
- 12 plats de récupération

Pour cette 35^{ème} édition, comme en 2 025, la participation des équipages pour la course V6 en lagon, dans les catégories «Minimes Filles & Garçons», «Benjamines/Benjamins», «Cadettes et Cadets», «Juniors Filles » « Juniors Garçons »et les «Vétérans Hommes 60 Ans» est de 5 000 CFP et gratuite pour la catégorie des «Para Va'a = les Personnes Merveilleuses + les Non-Voyants et les femmes Amazones Pacifique». Ces 8 Catégories doivent être à Jour de leur Licence à la FTV et d'une Assurance RC à Jour.

Attention : Clôture des Inscriptions le Mercredi 18 Mars 2 026 à 17h.

Une pénalité de 10 000FCP sera appliquée pour les inscriptions après cette date (du Mercredi 18 Mars 2 026 à 17h).

Une participation fixée à 5 000 CFP par équipage donne droit à :

- la course
- 9 débardeurs par équipage
- 9 canettes de 33CL de boisson gazeuse sucrée par équipage

Le versement des droits d'inscriptions s'effectue à la Fédération Tahitienne de Va'a par chèque libellé à l'ordre de l'association POLYNESIE LA PREMIERE VA'A ou par virement bancaire sur le compte de l'Association Polynésie la Première Va'a.

Compte : Banque de Tahiti : 12239 00018 10967701000 19

Date limite des inscriptions : Mercredi 18 Mars 2 026 à 17h.

Passé ce délai, une pénalité de retard de 20.000 CFP par engagement sera appliquée.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de garder le montant de l'inscription en cas de forfait de l'équipe engagée, après la date limite des inscriptions.

3. PESEE DES VA'A

Seules sont autorisées à concourir des pirogues de haute mer, munies des équipements requis. Chaque va'a de haute mer devra peser 150 kg, y compris les glissières et les arceaux servant à recevoir la bâche. Chaque équipage devra s'assurer que le poids de leur embarcation soit égal ou supérieur à 150 kg.

Lorsque le poids du Va'a est inférieur à 150 kg, des lests de plomb fournis par l'équipage seront ajoutés et fixés sous les sièges, ou sur le bras du balancier et devront être conservés pendant toute la durée de la course. Ils seront accessibles et visibles aux membres du jury de course.

Seuls les Va'a ayant un poids minimum de 120 kg et plus seront acceptés à la pesée.

Le poids maximum de lests autorisés par Va'a est de 30 kg.

Si le poids est inférieur à 150 kg au départ et à l'arrivée, une disqualification est automatiquement prononcée.

Chaque va'a devra présenter bien visiblement à l'avant le numéro de club de l'équipage, sous peine de pénalité (**voir point 14.1**). Ce numéro du Club est obligatoire pour le classement.

Sauf, pour les catégories «Dames», «Juniors Garçons» et « Juniors Filles », le poids du Va'a est de 130 kg minimum. Il n'y aura de Pesée de Va'a.

Pas de Pesée des **V6 Haute Mer**, pour les catégorie des «Cadettes & Cadets», ni pour les Juniors Garçons, Juniors Filles et ni pour les Vétérans Hommes 60 Ans ;

Pas de Pesée, des **V6 Lagon** pour la Catégorie des «Benjamines et Benjamins» et des «minimes Filles & garçons».

Il n'y aura pas de pesée des pirogues pour ses 3 Catégories, ni pour les «Femmes», ni pour les Para Va'a et les femmes Amazones Pacifique le **vendredi 27 mars 2 026 de 8 heures à 16 heures** sur le site de compétition au Boulodrome du Parc Vaira'i-Puna'auia.

4. PRESENCE DU NUMERO LORS DE LA PESEE

Le numéro du club doit être **déjà apposé sur le Va'a avant la pesée.**

Aucun Va'a ne sera accepté au contrôle si ce numéro n'est pas présent ou s'il n'est pas conforme aux exigences ci-dessous.

La qualité du numéro

Le numéro doit être :

- Officiel,
- Proprement imprimé,
- Parfaitement lisible,
- Solidement fixé à l'embarcation.

Ne sont pas acceptés :

- Les numéros écrits **au feutre**,
- Les numéros écrits sur un **papier** ou sur un **TEP / adhésif improvisé**,
- Toute étiquette **bricolée, provisoire**, ou jugée non conforme.

Le numéro doit être **correct, propre, durable** et en bon état **pendant toute la durée de la course**, conformément aux standards de l'organisation.

5. OBLIGATION D’AFFICHAGE

Chaque Va'a doit obligatoirement afficher, **de manière parfaitement visible et lisible à l'avant de l'embarcation**, le **numéro d'identification du club** participant.

L'absence, la mauvaise visibilité ou la non-conformité de ce numéro entraînera une **pénalité Pécuniaire de 15 000FCP**, conformément au point **14.1** du présent règlement.

Le numéro doit être **correct, propre, durable** et en bon état **pendant toute la durée de la course**, conformément aux standards de l'organisation.

Va'a prêté

En cas d'utilisation d'un **Va'a prêté par un autre club**, le club participant doit impérativement :

- **Remplacer le numéro d'origine**,
- **Apposer le bon numéro correspondant à son propre club**,
- **Dans les mêmes conditions de qualité** que ci-dessus (pas de feutre, pas d'étiquette bricolée).

Concernant l'immatriculation des va'a, c'est un problème récurrent (surtout les va'a prêtés ou les nouveaux va'a)

6. LES ÉQUIPAGES

Les équipages seront composés au minimum de **9 rameurs(es)** pour les Catégories de jeunes (Benjamines & Benjamins / Minimes Filles et garçons / cadettes et cadets, les Juniors Filles et les Junior sGarçons), ainsi que les Para Va'a et les Femmes Amazones Pacifique .

En revanche, pour les adultes, les équipages seront composés au maximum **12 rameurs(ses)**, obligatoirement titulaires de la licence fédérale de l'année en cours.

Seniors Dames et Hommes

Cette course est réservée à la catégorie des « Seniors Hommes ». Seuls, les rameurs Junior âgés de dix-huit (18) ans dans l'année et plus sont autorisés à s'inscrire dans la catégorie des Seniors à condition de remplir les formalités nécessaires au sur classement accompagnées obligatoirement d'un certificat médical valable pour la saison

Attention : ne sont autorisés, par équipage engagé, qu'un maximum de deux rameurs Juniors surclassés pour toute la durée de l'épreuve.

Mixtes

Cette course est ouverte aux rameur(e)s âgés de 18 ans et plus.

La composition des équipages mixtes doit comporter 2 femmes au minimum dont obligatoirement une rameuse par chaque étape.

Avant le départ de la 1^{ère} étape, un équipage prendra le Départ avec au moins une femme sur le Va'a. Pareil, pour la 2^{ème} étape.

Entreprises

Les équipages ENTREPRISES devront présenter obligatoirement et au minimum 4 employés de la même entreprise, l'attestation de travail ou la déclaration de la CPS faisant foi.

A partir de cette année 2 026, une femme Salariée est autorisée dans la Composition d'un équipage Entreprise.

NB : Depuis 2 025, conformément à l'annonce faite lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Tahitienne de Va'a (FTV) le samedi 1er février 2 025, la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) recommande et exige la présence de gilets de sauvetage dans chaque Va'a. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des rameurs lors des compétitions et entraînements.

· *Application de la règle : Pour les V6 en Haute-mer, un minimum de trois (3) gilets doit obligatoirement être embarqué à bord.*

Juniors Filles : Course V6 en Lagon = 14kms (Parcours adapté en 2 026)

Cette course est réservée à la catégorie des « Juniors Garçons».

Cependant, les cadettes âgés de 15 ans révolus et 16 ans sont autorisés à participer dans la catégorie Juniors, à condition de remplir les formalités nécessaires au sur classement et de présenter une autorisation parentale.

Ces formalités obligatoires doivent être accompagnées d'un certificat médical valable pour la saison en cours.

Le nombre de rameurs surclassés autorisés est limité à trois (3) pour toute la durée de l'épreuve.

À titre exceptionnel, un équipage composé uniquement de rameurs juniors .

Juniors Garçons : Course V6 en Lagon = 14kms (Parcours adapté en 2 026)

Cette course est réservée à la catégorie des « Juniors Garçons».

Cependant, les cadets âgés de 15 ans révolus et 16 ans sont autorisés à participer dans la catégorie Juniors, à condition de remplir les formalités nécessaires au sur classement et de présenter une autorisation parentale.

Ces formalités obligatoires doivent être accompagnées d'un certificat médical valable pour la saison en cours.

Le nombre de rameurs surclassés autorisés est limité à trois (3) pour toute la durée de l'épreuve.

À titre **exceptionnel**, un équipage composé uniquement de rameurs juniors .

Vétérans Hommes 60 Ans : Course V6 en Lagon = 14kms (Parcours Adapté en 2 026)

Cette course dans le Lagon de TAPUTAPUATEA à Puna'auia en V6 Haute Mer est réservée à la catégorie des « Vétérans Hommes 60 Ans ».

Pas de sur classement autorisé dans cette catégorie.

Cadettes, Cadets = 15 - 16 Ans : Course V6 en Lagon = 14kms (Parcours Adapté)

Cette course dans le Lagon de TAPUTAPUATEA à Puna'auia en V6 Haute Mer est réservée à la catégorie des « Cadettes et des Cadets ».

Pas de sur classement autorisé dans cette catégorie.

Minimes Filles et Garçons = 13 - 14 Ans : Course V6 en Lagon = 7kms (Parcours Adapté)

Cette course dans le Lagon de TAPUTAPUATEA à Puna'auia en V6 Lagon est réservée à la catégorie des « Minimes Filles et Garçons ».

Leur composition est libre.

Pas de sur classement autorisé dans cette catégorie.

Benjamines, Benjamins = 11 - 12 Ans : Course V6 en Lagon = 7kms (Parcours Adapté en 2 026)

Cette course dans le Lagon de TAPUTAPUATEA à Puna'auia en V6 Lagon est réservée à la catégorie des « Benjamines et Benjamins ».

Leur composition est libre.

Pas de sur classement autorisé dans cette catégorie.

7. PRÊTS DE RAMEURS

La course POLYNESIE LA PREMIERE - TAHITI KDO VA'A autorise des prêts suivant les catégories :

- QUATRE (4) rameurs pour les JUNIORS GARÇONS ;
- QUATRE (4) rameuses pour les JUNIORS FILLES ;
- QUATRE (4) rameurs pour les VETERANS HOMMES 40 ans, 50 ans et 60 Ans ;
- QUATRE (4) rameurs pour les MIXTES ;

- DEUX (2) rameurs pour les SENIORS HOMMES avec 2 mobilités ;
- DEUX (2) rameurs ENTREPRISES HOMMES.
- QUATRE (4) rameuses pour les DAMES
- DEUX (2) rameurs pour les CADETTES et CADETS.

A l'exception des archipels des Marquises, Tuamotu et Australes TROIS RAMEURS pour les SENIORS HOMMES avec 2 mobilités et obligation d'inscrire 12 rameurs.

L'acte de prêt occasionnel sera notifié par la signature du président prêteur et celle du président receveur. Les rameurs doivent obligatoirement être titulaires de la licence à jour de la F.T.V. 2026.

8. CHANGEMENTS

Durant la traversée entre Tahiti et Mo'orea puis entre Mo'orea et Tahiti, les changements sont INTERDITS pour toutes les 16 catégories.

Durant le déroulement de la course « Benjamines/Benjamins », « Minimes Filles/Garçons », « Cadettes/Cadets », & pour les Vétérans Hommes 60 Ans dans le lagon TAPUTAPUATEA de Puna'auia, aucun changement ne sera autorisé.

9. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue officielle est celle remise par le Club Organisateur et qui sera distribuée le jour de la pesée.

Elle devra être portée **IMPÉRATIVEMENT** par l'équipage aux départs à Puna'auia et à Mo'orea, durant l'épreuve, à l'arrivée de la course et lors de la remise des récompenses.

Les dégradations de la tenue (T-shirt découpé) ne sont pas admises, sauf autorisation du Comité Organisateur.

Tout équipage n'ayant pas de tenue conforme aux consignes ci-dessus ou n'ayant pas correctement portée sa tenue sera **SANCTIONNÉ**.

10. RAVITAILLEMENT DES RAMEURS

Le ravitaillement est autorisé sur toute la durée de l'épreuve.

1. Une (1) heure pour le premier ravitaillement après le départ signalé par radio VHF canal 8.
2. Les périodes suivantes de ravitaillement sont laissées à l'appréciation de chaque responsable. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de procéder au ravitaillement dans les passes et dans les lagons.
3. La procédure de ravitaillement des rameurs se fait selon les pratiques habituelles réglementaires, à savoir par la mise à l'eau du ou des ravitailleurs en avant du va'a, muni de palmes et de gilets de sauvetage de couleur fluo de préférence. Leur récupération interviendra après le passage du va'a.
4. L'opération de ravitaillement devra se faire normalement sans intention de nuire ou de créer des difficultés à l'évolution des autres va'a qui suivent ou naviguent à proximité.
5. En cas de chavirage dans le lagon au départ de Punaauia et de Tema'e, les équipages sont autorisés à se ravitailler dès la sortie des passes respectives.

11. BATEAUX OFFICIELS / BATEAUX SUIVEURS / BATEAUX-SUPPORTERS

Les bateaux officiels regroupent les embarcations de la Fédération Tahitienne de Va'a, de la Protection Civile, du Comité Organisateur et de la presse. Ils sont identifiés par un drapeau rouge remis par le Comité Organisateur et sont seules habilités à entrer dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei à Tema'e-Mo'orea.

Le «bateau suiveur» des Equipages Engagés lorsqu'il est identifié par le drapeau jaune avec le numéro du Club inscrit remis par l'organisateur et ne sont pas autorisés à entrer dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei à Tema'e-Mo'orea (**les bateaux ne doivent pas dépasser les balises noires positionnés par le Port Autonome à 1km avant la Plage de Tema'e**).

Et, il est interdit de jeter l'ancre dans les coraux côté récif.

Les éventuels « bateaux supporter » avec un drapeau Jaune ne sont pas considérés comme «bateaux officiels ». La présence de tels navires peut entraîner des pénalités attribuées à l'équipage supporté, si le pilote n'obtempère pas aux injonctions des officiels.

(les bateaux ne doivent pas dépasser les balises noires positionnés par le Port Autonome à 1km de la Plage de Tema'e).

Et, il est interdit de jeter l'ancre dans les coraux côté récif.

La course sera filmée entre autres par des drones du partenaire audiovisuel de l'organisation.

12. UTILISATION DES PARKINGS

Du Parc Vaira'i et le Site du Bel Air à Puna'auia. Les remorques de va'a seront autorisées à stationner dans le parc prévu à cet effet.

13. DÉPARTS

Les départs des va'a de la première étape seront donnés dans le lagon TAPUTAPUATEA du Parc Vaira'i à Puna'auia - TAHITI -et les Départs de la deuxième étape de Tema'e à MO'OREA seront donnés 1h après l'arrivée de la dernière pirogue de la 1^{ère} étape (vers 10h).

Les lignes de Départ et d'Arrivée seront matérialisées par deux bouées, posées par les officiels.

6h30 : Bénédiction

6h35 : Mise à l'Eau des Va'a pour alignement sur la ligne de départ. Les courses des catégories ci-après se dérouleront en «Aller / Retour» avec contournement obligatoire des deux bouées, posées par les officiels avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

Les départs seront échelonnés toutes les 10 minutes.

- 7H00 pour les Dames, les Vétérans Hommes (40 Ans et 50 Ans), et les Mixtes ;
- 7H10 pour le TOP 20 ;
- 7H20 pour le TOP 40, les Entreprises ;
- 7h30 pour les Cadettes et les Cadets, les Juniors Garçons, les Juniors Filles et les Vétérans Hommes 60 Ans, un parcours adapté dans le Lagon en deux tours = 14 kms ;
- 7h40 pour les Minimés (Filles et Garçons), pour les Benjamins (Filles et Garçons), les Para Va'a et les Femmes Amazones Pacifique, un parcours adapté dans le Lagon en un seul tour = 7 kms.

14. PÉNALITÉS

14. 1 Pénalités de course :

Le non-respect du présent règlement entraînera des pénalités imputées à l'équipage :

- Non-pose ou mauvais agencement des stickers des sponsors : **5 minutes de pénalité**
- L'affichage du numéro du V6 à l'avant et des deux côtés de la pirogue de manière visible est obligatoire : **5 minutes de pénalité**
- Non-respect de la ligne de départ : **5 minutes de pénalité**
- Balise non-contournée : **5 minutes de pénalité**
- Entrées et sorties des passes de Ta'apuna et Tema'e à l'extérieur des balises latérales de passes : **5 minutes de pénalité**
- Non-respect du port ou dégradation de la tenue officielle : **5 minutes de pénalité par rameur**
- Infraction du bateau suiveur, bateau supporter : **5 minutes de pénalité**
- Changement pendant la traversée (étape 1 ou 2) : **disqualification**
- Prêt non-conforme : **disqualification car considéré comme une fraude**
- Equipage non-conforme à la liste d'engagement : **disqualification car considéré comme une fraude**
- Poids du va'a non-conforme : **disqualification**
- **Le NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT pendant toute la COURSE : les bouteilles jetées à la mer non ramassées (par le club respectif) seront pénalisées : 20 000FCP de pénalité pécuniaire par équipage.**
- **Ancrage des bateaux suiveurs dans une zone non-autorisée : une pénalité pécuniaire aussi de 20 000FCP par équipage payable dès la fin de la course**
- **20.000 FCP par gilet manquant payable dès notification et interdiction de participation à la course**

14. 2 : Pénalités sur le non-respect de l'environnement

La commune de Mo'orea - Mai'ao accueille l'arrivée des pirogues dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei. A ce titre, des pénalités sont appliquées aux clubs qui ne respectent pas les consignes suivantes :

- Non-respect de la ligne d'eau intérieur du PGEM de Moorea par les va'a : **une pénalité pécuniaire de 20 000FCP par équipage (VOIR PLANS ANNEXES).**
- Ancrage des bateaux suiveurs dans une zone non-autorisée : **une pénalité pécuniaire de 20 000FCP par équipage.**

Note : Dans le cas particulier d'un litige qui a lieu durant la course et dont les conditions de sanctions ne sont pas formulées dans le présent règlement, la sanction peut être décidée de manière collégiale par les membres du jury après concertation. La composition du jury est précisée au point 23.

La pratique du va'a s'inscrit dans le respect de l'environnement. Aussi, il est demandé à tous les présidents de clubs de sensibiliser leurs athlètes et suiveurs pour que ces derniers ne jettent pas leurs conditionnements à la mer, quel qu'en soit le composé (plastique, verre, aluminium, carton, papier).

Des poubelles sont prévues au Départ et à l'Arrivée. Tous les athlètes sont invités à véhiculer une bonne image de ce sport que nous pratiquons. Dans le même esprit, il est demandé aux présidents et responsables de clubs d'organiser le retrait des pneus servant à stabiliser leur va'a au parc Vaira'i (au quel cas, **une pénalité Pécuniaire de 5.000F.CFP par Pneu non retiré**).

L'ancrage des bateaux officiels est strictement interdit dans l'Aire Marine Protégée de Nuarei à Tema'e où la navigation est limitée à 5 nœuds. L'ancrage se fera exclusivement à l'extérieur de l'Aire Marine Protégée, dans une zone délimitée par le Comité Organisateur et la commune de Moorea-Maiao.

15. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit au Directeur de course et déposée par le Président, l'entraîneur ou le responsable d'équipe, au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier va'a, accompagnée du versement d'une somme de 10 000F.CFP non-remboursable.

16. RESPONSABILITÉ

Le Comité Organisateur déclinera toute responsabilité en cas d'incident survenu durant l'épreuve.

Chaque Club inscrit doit être affilié à une assurance à jour. Chaque bateau suiveur de Club inscrit doit se plier aux mesures de sécurité imposées par la réglementation en vigueur.

17. ASSURANCE

Les rameurs de Tahiti et des Iles engagés doivent être à jour de leur licence. Quant aux rameurs étrangers une copie de leur passeport est demandée avec leurs assurances RC et leurs attestations de rapatriement. La course « POLYNÉSIE LA PREMIÈRE VA'A » est couverte par une assurance RC contractée par le COPF et ses fédérations dont la FTV à laquelle les organisateurs sont affiliés.

18. PARA VA'A & Femmes Amazones Pacifique

Les rameurs et rameuses engagé(e)s dans la catégorie para va'a doivent être à jour de leur licence. Durant la course, chaque pirogue doit être accompagnée d'une petite embarcation motorisée de type "zodiac" ou « coque aluminium » prête à intervenir en cas d'incident.

19. CLASSEMENTS

Le classement général s'établit au cumul du temps des deux étapes (aller et retour), pénalités comprises.

20. ATTEINTE A LA DIGNITÉ

En sus, des pénalités prévues précédemment, toute personne physique participant à l'épreuve, qui aura par sa tenue à l'épreuve, son langage, ou par faits et gestes, porté atteinte aux biens matériels et à la dignité des autres participants et des membres et officiels du Comité, sera passible de sanction.

21. RÉCOMPENSES

Les récompenses seront remises lorsque l'organisateur de l'événement et les membres du jury auront validé les résultats officiels : l'équipe entière devra se présenter en tenue officielle sur le podium pour se voir remettre son prix. **A défaut, les prix seront perdus.**

NOTA : Un minimum de 5 pirogues engagées par catégories est requis pour pouvoir prétendre aux primes fixées par les organisateurs de la course. Dans le cas contraire, ces primes pourront être revues à la baisse par l'Association Polynésie la 1^{ère} Va'a ou la course de la catégorie concernée sera simplement annulée.

Exceptionnellement cette année 2 026, pour les Femmes, un minimum de 4 pirogues engagées par catégories est requis pour pouvoir prétendre aux primes fixées par les organisateurs de la course. Dans le cas contraire, ces primes pourront être revues à la baisse par l'Association Polynésie la 1^{ère} Va'a ou la course de la catégorie concernée sera simplement annulée.

les Prix ci-dessous en numéraire pour 16 Catégories en 2 026 (Prix Ajustés chaque Année) :

Top 20 : 1^{er} Prix = 250 000FCP
 2^{ème} Prix = 150 000FCP
 3^{ème} Prix = 100 000FCP

Top 40 : 1^{er} Prix = 200 000FCP
 2^{ème} Prix = 150 000FCP
 3^{ème} Prix = 100 000FCP

Mixtes : 1^{er} Prix = 100 000FCP
 2^{ème} Prix = 50 000FCP
 3^{ème} Prix = 31 000FCP

Entreprises : 1^{er} Prix = 100 000FCP
 2^{ème} Prix = 50 000FCP
 3^{ème} Prix = 31 000FCP

Dames : 1^{er} Prix = 100 000FCP
 2^{ème} Prix = 70 000FCP
 3^{ème} Prix = 50 000FCP

Vétérans 40 Ans : 1^{er} Prix = 100 000FCP
 2^{ème} Prix = 50 000FCP
 3^{ème} Prix = 31 000FCP

Vétérans 50 Ans : 1^{er} Prix = 100 000FCP
 2^{ème} Prix = 50 000FCP
 3^{ème} Prix = 31 000FCP

Juniors Filles : (Parcours Adapté en 2 026, Course V6 dans le Lagon)

 1^{er} Prix = 25 000FCP
 2^{ème} Prix = 15 000FCP
 3^{ème} Prix = 10 000FCP

Juniors Garçons : (Parcours Adapté en 2 026, Course V6 dans le Lagon)

 1^{er} Prix = 25 000FCP
 2^{ème} Prix = 15 000FCP
 3^{ème} Prix = 10 000FCP

Vétérans 60 Ans : 1^{er} Prix = 25 000FCP
 2^{ème} Prix = 15 000FCP

3^{ème} Prix = 10 000FCP

Cadettes :
1^{er} Prix = 25 000FCP
2^{ème} Prix = 15 000FCP
3^{ème} Prix = 10 000FCP

Cadets :
1^{er} Prix = 25 000FCP
2^{ème} Prix = 15 000FCP
3^{ème} Prix = 10 000FCP

Benjamines :
1^{er} Prix = 15 000FCP
2^{ème} Prix = 10 000FCP
3^{ème} Prix = 5 000FCP

Benjamins :
1^{er} Prix = 15 000FCP
2^{ème} Prix = 10 000FCP
3^{ème} Prix = 5 000FCP

Minimes Filles :
1^{er} Prix = 15 000FCP
2^{ème} Prix = 10 000FCP
3^{ème} Prix = 5 000FCP

Minimes Garçons :
1^{er} Prix = 15 000FCP
2^{ème} Prix = 10 000FCP
3^{ème} Prix = 5 000FCP

Para Va'a (Personnes Merveilleuses + Non-Voyants) & Femmes Amazones Pacifique :
des Lots en Goodies et/ou en Nature

22. COMPOSITION DU COMITÉ ORGANISATEUR

Le Comité Organisateur est composé comme suit :

- *La Présidente du Comité Organisateur
- *Les Contrôleurs de course
- *Le Responsable logistique
- *La Trésorière
- *Le Responsable médical secouriste avec l'Equipe Médicale Privée du MEDEVAC =
2 Médecins & 3 Infirmiers Professionnels
- *La Fédération Polynésienne de Secourisme (F.P.P.C)

23. MEMBRES DU JURY

Les membres du jury sont composés comme suit :

- * Président de la FTV ou son représentant ;
- * Président du Comité Organisateur ;
- * Directeur de course ;
- * Deux (2) membres désignés par le Président du comité organisateur, choisis en raison de leur compétence dans le monde du Va'a.

24. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météorologiques défavorables, le Directeur de course, en coordination avec le Comité Organisateur, se réserve le droit d'annuler la course, de la reporter à une date ultérieure ou de changer le parcours de la course.

Noella TAU
Présidente de l'A.P.P.V.



Mise à jour le Mercredi 18 Mars 2026 à 13h